

Des actions pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère

ÉNERGIE

ML 2 sept 2023

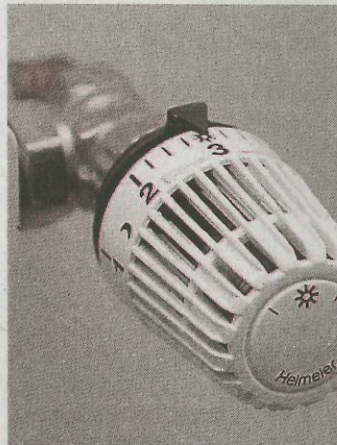
L'Ademe (Agence de la transition écologique) et le SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère) renouvellent leur partenariat.

La chaleur représente près de la moitié de la consommation finale d'énergie en France et est encore massivement produite par des énergies fossiles importées. La production de chaleur à partir de sources renouvelables, que sont principalement le bois-énergie, la géothermie et le solaire thermique, représente donc un axe majeur de développement pour atteindre les objectifs que s'est fixés la France en matière de décarbonation de son mix énergétique.

Au niveau national, le développement des filières de chaleur renouvelable est fortement encouragé grâce à la mise en œuvre du Fonds Chaleur. En Lozère, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement a été désigné en 2020 par l'Ademe comme opérateur territorial pour le dévelop-

pement de la chaleur renouvelable. Il accompagne des maîtres d'ouvrage publics et professionnels privés dans la réalisation de leurs projets. Le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur, qui lui a aussi été confiée par l'Ademe au travers d'une convention de mandat, ce qui permet à des projets de petite taille de bénéficier des aides de ce fonds, alors qu'ils n'auraient pu y prétendre directement.

Le premier partenariat conclu entre l'Ademe et le SDEE vient de s'achever. En trois ans, celui-ci a permis la réalisation de 62 installations produisant désormais chaque année 8,7 GWh de chaleur renouvelable, soit l'équivalent du chauffage de 1 500 logements (estimation établie selon les besoins en chauffage d'un logement de 110 m² soumis à la ré-



Des économies à faire.

M.E.

glementation Thermique 2012). Au total, 2,70 M€ d'aides du Fonds Chaleur ont bénéficié à la Lozère et permis la réalisation de plus de 6,80 M€ de travaux.

Si le bois-énergie reste prédominant parmi les projets réalisés, en raison notamment de la maturité technique de la filière et de la présence importante de la ressource en bois sur le département, la géothermie et le solaire thermique tirent progressive-

ment leur épingle du jeu, avec de plus en plus de maîtres d'ouvrage qui s'orientent vers ces solutions plus méconnues. Afin de lui permettre de poursuivre son accompagnement et continuer à soutenir le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, l'Ademe a reconduit le SDEE dans son rôle d'opérateur territorial pour le développement de la chaleur renouvelable pour la période 2023-2025. Les objectifs fixés par ce second contrat prévoient l'accompagnement de 40 nouveaux projets et 7 GWh supplémentaires d'énergies renouvelables produites localement. Le SDEE poursuivra également la gestion déléguée du Fonds Chaleur pour les opérations conventionnées, confirmant ainsi son rôle de facilitateur de projet.

> Les chiffres clés du contrat 2020-2023 : 62 installations mises en service, 8,7 GWh de chaleur renouvelable produits chaque année, 2,70 M€ d'aides du Fonds Chaleur, 6,80 M€ de travaux aidés.